

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ALPES-VAUCLUSE DU 17 AVRIL 2024 A LOURMARIN

Avant d'ouvrir l'Assemblée générale et d'entamer les travaux, la Présidente, Mme SALIGNON, propose d'évoquer la mémoire de ceux disparus récemment, particulièrement **M. Bernard MURE**, Président d'honneur de la MSA Alpes-Vaucluse.

Né en 1948, Bernard MURE a repris l'exploitation de ses beaux-parents, à Valréas dans le Vaucluse, après un cursus en Maison Familiale et Rurale.

Il a connu durant son parcours les mutations de l'agriculture et marqué de son empreinte plusieurs filières - vignes, truffes, asperges, tomates - tout en s'engageant précocement au service de ses pairs :

- aux Jeunes Agriculteurs,
- à la FDSEA,
- à la MFR de Richerenches,
- à la vice-présidence de la Chambre d'agriculture de Vaucluse,
- à la présidence de l'AFGA et de la Sonito

Il entre à la MSA Alpes-Vaucluse en 1984 en tant que délégué du 1^{er} collège, canton de Valréas, puis en devient Président de 2000 à 2015. Depuis 2015, il était Président d'honneur de la caisse.

Homme discret mais engagé, il a su accompagner l'agriculture départementale et rendre service dès qu'il en avait l'occasion. Son engagement fut salué par l'ordre du Mérite agricole pour lequel il reçut le grade de commandeur.

Au nom de la MSA Alpes-Vaucluse et de ses élus, Mme SALIGNON salue son action au sein de l'institution et lui rend hommage. Une plaque commémorative sera déposée en mai sur sa sépulture.

Mme SALIGNON salue également l'engagement d'un autre délégué, décédé depuis la dernière Assemblée générale : **M. Pierre MILESI**, 1^{er} collège 04, canton de Forcalquier.

Une minute de silence est observée en leur mémoire.

I – ALLOCUTION D'ACCUEIL DE LA PRESIDENTE

L'Assemblée Générale 2024 de la Mutualité Sociale Agricole Alpes-Vaucluse, statuant sur son activité 2023, sera scindée en deux parties : après les interventions de la Directrice générale, du premier Vice-Président et de la Présidente, un temps sera consacré à la thématique de la prévention, un sujet de la plus haute importance pour lequel la MSA est investie depuis de nombreuses années.

Pour illustrer cet engagement et l'offre de prévention de la MSA, la parole sera laissée à plusieurs intervenants, collaborateurs, élus, partenaires, professionnels de santé, qui reviendront sur des actions menées en 2023 autour de cette thématique.

En fin d'Assemblée Générale, un temps d'échanges donnera la possibilité à chacun de s'exprimer.

Mme SALIGNON salue Anne-Laure TORRESIN, ancienne Directrice générale de la MSA Alpes-Vaucluse et Directrice générale de la Caisse Centrale depuis le 1er avril. Elle la félicite et lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

La Présidente précise que Jean-François FRUTTERO a été nommé récemment Président de la CCMSA. Ainsi, avec Thierry MANTEN et Anne-Laure TORRESIN, ils forment le trinôme à la tête du régime. Au nom de la MSA Alpes-Vaucluse et de ses élus, elle tient à les assurer de sa pleine et entière confiance.

Elle poursuit les présentations de la tribune avec Corinne GARREAU, Directrice générale et Jean-Michel MAZET, premier Vice-Président de la MSA Alpes-Vaucluse. Laetitia ALLEMAND, journaliste, animera la seconde partie de cette Assemblée générale.

Mme SALIGNON rappelle que le monde agricole connaît actuellement une crise importante. Si ce mouvement n'est pas nouveau, il s'est néanmoins exacerbé ces derniers mois. Les revendications et préoccupations des agriculteurs sont réelles et doivent être entendues. En tant qu'organisme de protection sociale agricole, la MSA se doit de soutenir les populations rurales et agricoles dans les moments difficiles.

Pour ce faire, elle s'appuie sur les trois ambitions qui guident ce mandat : développer la vie mutualiste, développer les actions sur les territoires et accroître la qualité de service aux adhérents.

Le mutualisme et l'implication des élus au sein de l'institution en font sa singularité et prennent tout leur sens dans les périodes plus difficiles.

Mme SALIGNON se félicite de l'attention toute particulière qui est accordée à ce sujet en MSA Alpes-Vaucluse et qui prendra une place croissante dans les activités des prochains mois en vue des élections MSA qui se dérouleront en mai 2025.

Le mutualisme, c'est aussi quand élus et administratifs travaillent main dans la main pour offrir ce qu'il y a de meilleur aux adhérents. Elle remercie à ce titre Jean-Michel MAZET et Corinne GARREAU pour la qualité de leur collaboration. Elle tient à faire part à nouveau de la confiance et du plaisir qu'elle a à agir à leurs côtés.

L'Assemblée Générale est l'occasion unique de rassembler les délégués cantonaux et les partenaires pour témoigner de l'action conduite par la MSA auprès de ses adhérents et la Présidente les remercie d'y être venus nombreux.

Elle adresse ses remerciements tout particuliers aux élus locaux et syndicaux et aux représentants des MSA voisines, qui lui font l'amitié de participer à cette Assemblée Générale. Elle se félicite de la présence de nombreux membres du personnel de la caisse.

Enfin, elle adresse à l'ensemble des partenaires et aux représentants de la presse ses remerciements pour leur participation régulière aux travaux de la MSA.

II - MOT D'ACCUEIL DU MAIRE DE LOURMARIN

M. PETTAVINO remercie la MSA Alpes Vaucluse d'avoir à nouveau choisi la commune de Lourmarin, très attachée aux préoccupations du monde agricole, pour l'organisation de cette Assemblée générale.

Le monde agricole fait actuellement parler de lui, à juste titre. M. PETTAVINO estime que les changements ne sont pas à la hauteur des bouleversements rencontrés par la profession : production de qualité, environnement, entretien des paysages, etc. Il en parle d'autant facilement qu'il est fils d'agriculteur.

Les communes rurales sont très à l'écoute de ce que les organismes peuvent faire les uns et les autres dans leurs missions respectives. Il donne l'exemple de l'action de la SAFER sur la

pérennisation des exploitations en place. A Lourmarin, 4 à 5 exploitations sont en cours de transmission aux enfants des exploitants actuels mais cela est rendu compliqué par le prix du foncier, la problématique de l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau... Il espère cependant que les agriculteurs auront les moyens de se développer, d'investir, sans quoi un problème d'attractivité se posera pour les jeunes, un minimum de revenu étant nécessaire pour vivre.

M. PETTAVINO réaffirme le soutien des communes rurales aux agriculteurs et souhaite à toutes et tous une bonne Assemblée générale.

III – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

Le quorum statutaire étant atteint, Mme SALIGNON déclare ouverte l'Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Alpes-Vaucluse.

L'Assemblée Générale désigne, à l'unanimité, en qualité d'assesseurs :

- au titre du 1^{er} collège : M. Hervé CHAUVET (84)
- au titre du 2^{ème} collège : M. André BARNOIN (84)
- au titre du 3^{ème} collège : M. Jean-Luc RIMBAUD (04)

Mme GARREAU, Directrice Générale, est nommée secrétaire de séance.

La Présidente soumet à l'Assemblée Générale l'adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, tenue le 12 avril 2023 à Lourmarin.

Le procès-verbal n'appelle aucune observation ; il est adopté à l'unanimité.

IV – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Mme GARREAU présente le rapport d'activité 2023 de la MSA Alpes-Vaucluse qui s'appuie sur le constat fait lors de rencontres avec le monde agricole, du besoin de communication sur le fonctionnement et le financement de la protection sociale.

La Sécurité sociale est basée sur un principe d'assurance sociale :

- Les prestations servies sont financées par des cotisations et des contributions fiscales ;
- Chacun paye en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins, sur la base d'un principe de solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle.

La MSA, avec son guichet unique, intervient à la fois sur le paiement des prestations et le recouvrement des cotisations.

Ainsi, alors que la caisse verse en 2023 533 millions d'euros de prestations, elle ne recouvre que 194 millions d'euros de cotisations.

Globalement, pour 1 € encaissé, la MSA Alpes-Vaucluse verse 2,70 € à ses adhérents. Ce ratio est moindre pour les salariés (1 € encaissé pour 2,30 € versés), et plus important pour les non-salariés (1 € cotisé pour 4 € de prestations).

La MSA Alpes-Vaucluse compte 144 000 ressortissants, soit 16,8 % de la population des trois départements couverts.

On constate :

- Une augmentation de la part des salariés par rapport à celle des non-salariés ;
- Un vieillissement des ressortissants et une diminution de la part des actifs, notamment parmi les non-salariés ;
- Une diminution du nombre global de ressortissants de 1,4 % entre 2022 et 2023, diminution à relativiser car moins importante qu'au niveau national (-2,1 %).

➤ Les Prestations

La retraite

Les prestations retraite représentent 60 % du total des prestations versées. Mme GARREAU souligne donc l'importance de la solidarité intergénérationnelle.

Ces prestations sont en hausse de 3 % entre 2022 et 2023. Le nombre de pensions servies diminuant, cela tient donc uniquement à l'augmentation du montant des retraites, qui peut s'expliquer, entre autres, par la revalorisation des « petites retraites agricoles » réalisée à la suite des lois Chassaigne (2020-2021).

La santé

Le deuxième poste de dépense le plus important est la santé (arrêts maladie, remboursement de consultations, de médicaments, ...), qui représente 31 % des prestations.

La famille

Les prestations familiales recouvrent un ensemble de 22 prestations différentes et représentent 6 % des prestations servies en 2023. Il s'agit des allocations familiales, logement, des prestations de solidarité ou liées au handicap notamment.

La stabilité de ces dépenses entre 2022 et 2023 est à mettre en parallèle à la diminution de 10 % des familles bénéficiaires de ces aides – diminution globale, en dehors des bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés, qui peut s'expliquer par l'évolution législative intervenue en 2023 : l'allocation adultes handicapés est désormais versée sans prendre en compte les ressources des conjoints, afin de favoriser l'autonomie financière des allocataires.

Autre évolution législative intervenue en 2023 : l'aide universelle d'urgence permet aux victimes de violences conjugales de disposer d'un soutien financier immédiat afin de pouvoir quitter rapidement leur foyer et se mettre à l'abri.

L'ATMP (assurance accidents du travail et maladies professionnelles)

La branche des risques professionnels recouvre les prestations liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

On constate, depuis 2018, une diminution du nombre et de la fréquence des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'augmentation des prestations servies est notamment liée à une augmentation de la durée des arrêts liés aux accidents du travail.

La Santé-sécurité au travail fait partie des offres de la MSA à destination des entreprises qui se sont développées en 2023. La MSA ne s'adresse pas uniquement aux entreprises pour leur demander de payer des cotisations, elle dispose d'un panel de services pour les accompagner dans leurs obligations sociales et selon leurs besoins spécifiques.

➤ Les Cotisations

Les obligations sociales

Répondre à ses obligations sociales est obligatoire mais c'est aussi bien souvent un atout.

Mme GARREAU prend l'exemple de la prévention des risques professionnels. En effet, assurer des conditions de travail sécurisées et confortables à ses salariés est une obligation de résultat de l'employeur qui contribue à :

- améliorer la productivité, diminuer les risques d'accidents, de maladie, d'arrêts de travail ;
- fidéliser les salariés et attirer de nouvelles recrues.

Les équipes de la MSA sont à la disposition des entreprises pour les accompagner dans leurs obligations : réaliser une déclaration d'embauche, élaborer son document unique d'évaluation des risques professionnels... Elles peuvent également apporter des conseils, un appui technique et financier pour répondre de manière personnalisée aux besoins de chacun.

Au-delà de cet accompagnement, la MSA met tout en œuvre pour simplifier les démarches administratives. Mme GARREAU donne l'exemple du nouveau Tesa simplifié pour les employeurs : la MSA a œuvré auprès des pouvoirs publics pour pérenniser et rénover ce service, qui allie simplicité et respect des exigences réglementaires.

Le service est gratuit, à destination des très petites entreprises qui embauchent des salariés pour de courtes durées (inférieures à 3 mois).

Les services de la MSA accompagnent les entreprises lors de l'utilisation et de l'évolution de l'outil.

➤ **L'accompagnement dans les moments clés**

L'installation-transmission

Plus de la moitié des nouveaux installés ont bénéficié d'un rendez-vous et d'un accompagnement spécifique à l'installation par les conseillers en protection sociale, au travers, par exemple :

- d'entretiens individuels retraite pour préparer la transmission ;
- de la coordination avec les partenaires comme la Chambre d'agriculture pour accompagner les agriculteurs dans cette transition.

Les difficultés de trésorerie

La MSA se positionne en accompagnement et appui avec notamment la mise en place d'échéanciers (618 échéanciers accordés en 2023 pour plus de trois millions d'euros) et la prise en charge des cotisations sociales (PEC).

Les besoins spécifiques des filières agricoles

La MSA s'attache à répondre aux besoins spécifiques, avec, par exemple, l'accompagnement dans l'accès aux droits des adhérents touchés par la crise de la lavandiculture.

➤ **Les moyens et objectifs**

Les dépenses limitatives

La MSA finance ses dispositifs d'accompagnement au moyen de cotisations spécifiques.

Mme GARREAU précise la différence entre les « prestations légales » et les « dépenses limitatives » :

Les prestations retraite et santé par exemple sont des prestations légales, dépenses non limitatives, auxquelles il est possible de prétendre en répondant aux critères fixés par la loi.

Par ailleurs, et afin de répondre à des besoins non pourvus par ces prestations, des budgets spécifiques financés par des cotisations spécifiques, ont été mis en place.

Ces enveloppes budgétaires sont limitées mais permettent d'offrir :

- des aides financières individuelles pour répondre à des situations sociales ou des difficultés de santé spécifiques (exemple des prises en charge de cotisations : 899 bénéficiaires pour près de deux millions d'euros (1 950 450€)) ;
- des aides collectives à des entreprises ou des structures accompagnées dans leurs projets à travers des conseils et du financement.

Ces dispositifs budgétaires existent en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention en santé publique, de santé-sécurité au travail.

La gestion pour compte de tiers

La palette de connaissances et compétences de la MSA est mise à profit de tiers, comme la gestion de la complémentaire santé pour le compte de plusieurs mutuelles et organismes de prévoyance. Mme GARREAU salue ainsi les partenaires Mutualia et Agrica avec lesquels la MSA travaille main dans la main depuis de nombreuses années.

Certaines cotisations payées ne financent pas la protection sociale à proprement parlé ; c'est le cas par exemple des contributions de formation professionnelle. La MSA recouvre ces cotisations sociales pour le compte d'autres opérateurs.

Cette expertise est reconnue par nos partenaires, ce qui se lit à travers deux exemples :

- Les France services : la MSA Alpes Vaucluse participe à la coordination des France services dans les Alpes de Haute Provence et assure le portage de la France services de Gap à la demande des services de l'Etat.
- Le plan mal-être : La MSA Alpes Vaucluse pilote le plan mal-être dans les trois départements en partenariat avec tous les acteurs pour répondre à cet important enjeu.

Mme GARREAU remercie les services de l'Etat pour leur confiance.

Les coûts de gestion

Pour fonctionner et mettre à disposition cette offre de service et ces dispositifs, la MSA Alpes-Vaucluse dispose d'un budget de fonctionnement de 24,6 millions d'euros. Ce montant permet de financer notamment les dépenses de personnel et de fonctionnement. Elles représentent 3,13 % du total des charges de la MSA (coût de gestion).

Au regard de l'ensemble des dispositifs portés par la MSA, Mme GARREAU tient à souligner que ce coût de gestion montre la responsabilité avec laquelle la caisse manipule l'argent public.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG)

La MSA est soumise à une réduction annuelle de ses dépenses de fonctionnement et de ses effectifs.

Depuis deux ans, l'inflation a rendu ces réductions de budget plus difficiles à mettre en œuvre. Bien que la consommation ait réduit, l'augmentation du coût de l'énergie, pour ne citer qu'elle, a eu un fort impact sur les budgets.

La sincérité des comptes et la sécurité de la gestion conduit chaque année à la validation et à la certification des comptes du régime.

➤ Les résultats

Le contrat signé tous les cinq ans avec l'Etat comporte également un volet "objectifs" portant sur la performance et la qualité du service rendu et dont l'atteinte est mesurée par 124 indicateurs – ce nombre important s'explique par la diversité des métiers de la MSA.

Les principaux indicateurs permettant de conclure aux bons résultats sont :

- le taux de satisfaction global des adhérents de 82 %, en amélioration et supérieur à la moyenne nationale ;
- le taux d'appels aboutis de 86 %.

Parmi les nombreux indicateurs suivis, trois exemples sont cités, en lien avec les différents risques couverts :

- 96 % des ressortissants partent en retraite en connaissant leurs droits propres ;
- la durée moyenne des démarches pour obtenir des minimas sociaux est de 13 jours ;
- le délai moyen de paiement des indemnités journalières (maladie et accidents du travail) est d'environ 17 jours.

La caisse est actuellement classée en 6^{ème} position parmi les différentes MSA (à ce stade et sous réserve). Mme GARREAU tient donc à souligner la performance et l'engagement de l'ensemble des collaborateurs de la MSA, qui contribuent aux excellents résultats de la caisse.

Elle rappelle également la collaboration efficace entre les trois MSA de PACA-Corse avec lesquelles certaines activités sont mutualisées.

Mme GARREAU précise que son ambition a toujours été de faire de la MSA Alpes-Vaucluse un acteur incontournable de la protection sociale agricole et de l'accompagnement des acteurs et des territoires ruraux.

Elle est fière du travail accompli dans ce sens et des résultats présentés aujourd'hui.

Dans la continuité, elle développe les orientations poursuivies par la caisse :

- **Axe 1 : Optimiser les modes de fonctionnement**

L'optimisation des processus permet d'améliorer la performance : délais, qualité et réduction des dépenses.

- **Axe 2 : Maintenir la qualité de service rendue aux adhérents**

Une démarche « d'aller vers », adaptée aux différents besoins des adhérents, est mise en place : accès aux droits, prévention en santé, accompagnement sanitaire et social.

Cette démarche s'adresse également aux entreprises : développement de l'offre entreprises, de l'accompagnement installation-transmission, ...

De plus, la caisse accroît sa présence sur les territoires, la disponibilité et la réactivité en ligne ou par téléphone ainsi que l'accompagnement numérique.

- **Axe 3 : Déployer une stratégie territoriale coordonnée efficace**

Le guichet unique travaille main dans la main avec les partenaires locaux, pour faciliter l'accès des adhérents aux droits et aux soins sur les territoires ruraux.

La MSA dispose d'une capacité d'expérimentation et d'adaptation au service des territoires.

- **Axe 4 : Accompagner les changements sociaux et sociétaux**

Ils sont accompagnés à travers notamment :

- l'évolution de l'offre de services aux adhérents pour l'adapter aux nouveaux besoins : développement de l'accompagnement en cas de crise.
- l'évolution des pratiques de la caisse en tant qu'entreprise : numérique, réduction de l'impact environnemental, ...

Mme GARREAU remercie les équipes de la MSA, les membres du Conseil d'Administration pour leurs échanges et partages, ainsi que Marie-Claude SALIGNON et Jean-Michel MAZET pour la qualité de leur collaboration.

V- LECTURE ET VOTE DE LA RESOLUTION

Mme SALIGNON donne lecture de la résolution suivante :

Résolution : GESTION DE L'ORGANISME

Conformément aux dispositions de l'article R 723-106 du Code Rural, l'Assemblée Générale, approuve la gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI – RAPPORT DU PREMIER VICE-PRESIDENT

M. MAZET, 1^{er} Vice-Président, présente son rapport moral et évoque en premier lieu les événements de cet hiver et les attaques incompréhensibles contre des MSA.

Il évoque les origines de la Sécurité Sociale, à une époque où le contexte Européen, bien que beaucoup plus grave que celui d'aujourd'hui, permet de faire un parallèle avec les difficultés, l'anxiété et les questions qui se posent actuellement dans la société.

Il y a 80 ans, avant la fin de la seconde guerre mondiale, un groupe de personnes engagé dans la résistance, visionnaires, ont posé les bases qui régissent encore aujourd'hui la société Française.

C'est ainsi qu'au lendemain de la guerre, le Conseil National de la Résistance a inscrit à son programme « un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail ». Et c'est dans ce contexte que le 4 octobre 1945, le Gouvernement provisoire de la République Française institue par ordonnance le régime général de la sécurité sociale.

La sécurité sociale devient un fondement du système social public et de l'économie française assise sur les cotisations sociales prélevées sur les salaires et non, comme d'autres systèmes basés eux sur l'impôt.

Article 1° : « il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toutes natures susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de familles qu'ils supportent. L'organisation de la sécurité sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs, les accidents du travail et maladies professionnelles et les allocations familiales... »

Cela se fait sur la base de 3 principes :

- Une cotisation selon les moyens et un bénéfice selon les besoins ;
- Un système par répartition où ce sont les actifs qui cotisent pour les retraités ;
- La solidarité entre les différents régimes.

Ce qui a été bâti, il y a 80 ans dans un contexte de sortie de guerre extrêmement difficile, est extraordinaire. Un système que le monde entier a envié. Un système qui met fortement en avant les valeurs de solidarités, d'entraide, de partage, de soutien envers les familles et envers la société....

Comment expliquer qu'un tel système ait été ces derniers temps la cible d'attaques virulentes (incendie du site de la MSA Grand Sud à Narbonne, dégradation et épandage de paille dans les locaux de la MSA du Limousin à Guéret) ?

Ces faits sont des exactions d'agriculteurs mais les contestations viennent aussi des salariés agricoles. Sans aller jusqu'à de tels comportements, des remarques et réflexions sont faites sur les cotisations et le service. Des tendances vont vers le chacun pour soi, la liberté de choisir sa couverture.

M. MAZET rappelle que ce n'est pas nouveau :

- 20 septembre 2014 : saccage des locaux de la MSA de Morlaix ;
- 13 mai 1994 : saccage des locaux de la MSA de Périgueux.

La contestation et les oppositions ont en fait débutés dès 1945.

- En 1945, l'opposition des professions libérales et de l'ancienne bourgeoisie se fait sentir... Ils prônent plutôt sur un modèle anglosaxon ou chacun assure son propre niveau de couverture comme il l'entend.
- Dès 1946, alors que vient de se mettre en place un système de sécurité sociale autogéré par les intéressés, l'État cherche à mettre la main sur la « Sécu » car il a peur que cela devienne un contre-pouvoir.
- 1950, sous la pression des employeurs le gouvernement gèle les taux de cotisations ce qui était une prérogative des salariés eux-mêmes. Ce « sabotage » de l'institution attise le mécontentement des assurés, qui perçoivent des remboursements très inférieurs à leurs dépenses de santé réelles.
- Avril 1950, un scandale éclate après la découverte que les neuf seizièmes des cotisations ne sont pas affectés aux pensions, mais autoritairement versés à la caisse des dépôts pour couvrir des dépenses courantes de l'Etat.

Aujourd'hui, notre système de sécurité sociale a très largement fait la preuve de son efficacité ; à tel point que des propositions d'extension sont en cours de réflexions ou d'expérimentation notamment celle d'une sécurité sociale de l'alimentation, mais aussi du logement, de la culture ou de l'information.

M. MAZET donne deux exemples de travaux engagés sur le thème de l'alimentation en Alpes-Vaucluse : par l'association Le Maquis à Cadenet, et dans le 05 dans le cadre de la conférence des solidarités à laquelle la MSA est pleinement associée.

Pour le seul régime de MSA en 2022, ce sont :

- 16 000 salariés
- 28 milliards de prestations versées à 5,2 millions de ressortissants avec 10,2 milliards d'euro de cotisations ...

La différence est la compensation démographique, la compensation de l'état, et la solidarité entre les régimes.

En Alpes Vaucluse, en 2023, pour 1 € de cotisation, c'est 2,7 € de prestations qui sont versés. Le coût de gestion du régime est seulement de 3,4 % du montant des cotisations.

Donc, malgré les difficultés du départ, malgré les incidents de parcours, les fondamentaux tracés il y a 80 ans sont toujours là.

A la MSA, ce sont les valeurs suivantes qui sont défendues :

- La solidarité et la coopération
- L'humain et le lien social
- L'écoute et la compréhension des attentes des autres
- La lutte contre l'isolement
- L'accompagnement des plus précaires.

M. MAZET en appelle à tous les délégués cantonaux de la MSA : il est indispensable que, chaque jour, ils portent tous ce message car ils ont un ancrage territorial qui leur permet de le faire.

VII – RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Mme SALIGNON évoque dans son rapport moral l'évolution passée et à venir de la caisse.

L'une des fiertés de la MSA, qui explique cette Assemblée Générale aujourd'hui, est d'être fondée sur le mutualisme. La notion d'entraide pour faire face aux risques est essentielle. Elle se traduit par trois valeurs socles que sont la solidarité, la responsabilité et la démocratie.

Le mutualisme repose sur les délégués de la MSA. Ils sont le premier relai entre les adhérents et le régime agricole, des sentinelles capables de communiquer sur l'offre de la MSA et d'alerter la caisse sur des situations complexes.

Leur présence sur le terrain et les actions auxquelles ils contribuent sont une des réponses de la MSA aux besoins des populations agricoles et rurales.

Au niveau local et national, ils représentent les intérêts des adhérents dans les instances, notamment au sein du Conseil d'administration de la MSA Alpes-Vaucluse, mais également au niveau de la caisse centrale de MSA.

Qui dit démocratie dit élections. En 2020, les adhérents de la MSA ont élu des délégués pour les représenter. Parmi eux, 29 administrateurs, que Mme SALIGNON remercie de lui avoir fait l'honneur de lui renouveler leur confiance pour un second mandat. Celui-ci touche à sa fin et il leur appartient désormais de préparer les prochaines élections qui auront lieu en mai 2025.

Mme SALIGNON revient sur le chemin parcouru depuis les élections de 2020, au regard des ambitions fixées pour ce mandat :

➤ **Le développement de la vie mutualiste**

Le mutualisme est une des forces de la MSA, qui lui permet d'être au plus proche des besoins de ses adhérents et des territoires.

L'ambition phare portée avec Jean-Michel MAZET et le Conseil d'administration est de renforcer la vie mutualiste pour développer des actions sur les territoires, faire vivre ce mutualisme et impliquer davantage les délégués cantonaux dans les actions de la MSA.

Concrètement, cela s'est traduit par :

- **La création d'une commission de la vie mutualiste et de la formation**

Mme SALIGNON en profite pour saluer son Président, Denis MAUCCI, ainsi que l'ensemble des membres de la Commission.

Elle salue également Jérôme MOLLE, Sous-Directeur, qui porte le développement de la vie mutualiste aux côtés de Marie-Hélène FERNANDES et de son équipe.

Un plan de formation des élus existe pour leur donner une meilleure connaissance des dispositifs et du fonctionnement de la MSA. Ces formations permettent de mieux prendre part aux débats internes et facilitent la prise de parole pour les représentations extérieures.

La Commission de la Vie Mutualiste s'est investie dans la dynamisation des comités départementaux.

- **La dynamisation des comités départementaux**

Les comités départementaux réunissent les délégués sur leur territoire.

Il en existe deux : un pour les Alpes et un pour le Vaucluse qui permettent de s'appuyer sur la connaissance des territoires des élus, pour proposer et porter des projets nouveaux.

Par exemple, le Comité départemental du Vaucluse s'est rapproché des Compagnons des Côtes du Rhône et de la Fondation Gaillane qui éduque des chiens pour les enfants aveugles. La collecte de fonds pour cette fondation organisée lors du Ban des vendanges a été un moment fort en 2023 et promet de beaux partenariats.

- **L'implication des élus dans le champ de la prévention**

La santé, le bien-être et le mieux-vivre sont également des sujets qui tiennent à cœur aux élus et qui font partie des missions d'un organisme de protection sociale.

Le thème de l'Assemblée générale n'est pas un hasard. La prévention santé est un sujet fort porté par la MSA et les élus tiennent à s'y impliquer davantage.

- **L'implication des élus dans le champ de l'action sanitaire et sociale**

Le domaine de l'action sanitaire et sociale permet aux administrateurs de déployer une politique sociale répondant aux besoins du territoire. Mme SALIGNON en profite pour saluer, Sylvie BARJOT et Sophie LAMBERT, co-présidentes du Comité d'action sanitaire et social, ainsi que les membres de la commission.

En plus des actions phare comme l'appel à projet jeunes ou l'action alimentation, elle tient à souligner l'engagement et la poursuite de l'implication des élus dans l'élaboration du plan d'action sanitaire et social et du guide des prestations.

➤ **Le développement des actions sur les territoires**

La deuxième ambition est d'affirmer la présence de la MSA sur le territoire, en faisant mieux connaître ses missions et en contribuant à porter des projets.

- **L'accès aux services publics**

Développer l'accès aux services publics pour le plus grand nombre en est un exemple. La MSA porte ou co-porte aujourd'hui trois France services, bientôt une quatrième à Gap.

A l'ère du numérique, les élus ont l'ambition de proposer des services en ligne performants et adaptés aux utilisateurs et de les accompagner dans leur utilisation.

Cependant, le développement du digital ne doit pas s'opérer au détriment de la proximité. C'est pourquoi ils veillent à rester présents sur tout le territoire.

- **La promotion de l'offre de services sur les territoires**

Les délégués MSA sont également très attachés à l'offre de services sur les territoires qu'ils tiennent à promouvoir et à développer. Cette offre, portée notamment par les associations du groupe MSA, est une force de notre régime.

Ils sont particulièrement fiers du dernier né au sein de Présence Verte Services, l'une des associations dédiées aux services pour l'emploi et l'insertion : la création d'un atelier chantier d'insertion pour de la prestation de services en agriculture.

2023 marque la première année de fonctionnement de ce chantier et les résultats sont positifs. 20 salariés ont été recrutés pour réaliser des chantiers de taille de vigne, des travaux d'entretien et des prestations, etc.

- **Au-devant des besoins des mondes agricole et rural**

Mais agir sur les territoires, c'est aussi être présents aux côtés des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), des collectivités territoriales, des partenaires institutionnels sur les sujets stratégiques tels que l'emploi, le logement, les saisonniers, la prédation, l'installation ou encore la santé.

La crise agricole montre la nécessité de travailler main dans la main au service du monde agricole.

En matière de prévention du mal-être agricole, les partenaires et notamment les Préfectures des 3 départements, ont accordé leur confiance à la MSA pour piloter le plan mal-être et coordonner les actions des partenaires sur les territoires.

Mme SALIGNON est très fière de la capacité des élus MSA à fédérer et articuler les différentes actions pour répondre aux attentes des actifs agricoles et de leurs familles.

De manière plus globale, la MSA Alpes Vaucluse est un partenaire pivot dans de nombreux domaines. Les partenaires soulignent la force de son implantation, de sa capacité de financement et d'expérimentation sur de multiples sujets.

Ce constat est partagé avec les partenaires traditionnels : chambres d'agriculture, services de l'Etat, syndicats. Elle tient également à saluer le rapprochement récent et essentiel avec les collectivités locales rurales, avec le soutien des Associations des maires ruraux des trois départements. Mme SALIGNON en profite pour saluer Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de l'association des maires ruraux de Vaucluse, qui lui fait l'honneur de sa présence à l'Assemblée Générale et avec qui la MSA signera prochainement une convention de partenariat.

➤ La préoccupation de la qualité de service pour tous les adhérents

La troisième ambition est celle de la qualité de service, qui est une préoccupation majeure de la MSA et sur laquelle les élus sont particulièrement mobilisés.

Le Conseil d'administration est attentif aux résultats de la caisse, à la qualité de service, aux délais des démarches et à la satisfaction des adhérents. Ce sujet s'est renforcé au cours du mandat, y compris pour suivre les résultats des activités mutualisées.

La Présidente en profite pour remercier l'ensemble des salariés de la caisse pour leur engagement professionnel et la qualité de service rendu aux adhérents. Les enquêtes de satisfaction démontrent l'amélioration continue dont fait preuve la MSA Alpes-Vaucluse pour répondre aux besoins de chacun.

Mme SALIGNON salue également les partenaires de mutualisation avec lesquels la MSA Alpes-Vaucluse travaillent main dans la main au service des adhérents.

Au-delà des résultats, elle tient à souligner l'importance des remontées de terrain des délégués qui disposent d'un canal spécifique de sollicitation. Il permet la prise en charge rapide des situations identifiées, et l'adaptation des services lorsque cela est nécessaire.

La proximité est un vecteur de qualité de service et donc de satisfaction. C'est pourquoi les élus sont attentifs aux modalités d'accueil sur l'ensemble des sites afin de répondre aux besoins des adhérents sur tout le territoire.

Le développement d'accueils inter-régimes fait partie des ambitions. Ils y répondront avec le projet immobilier de Carpentras, en lien avec la CAF et l'Assurance maladie, qui permettra d'offrir, en 2025, un accueil de qualité aux ressortissants de ce territoire.

La qualité de service ne s'entend pas qu'au niveau individuel. C'est pourquoi la MSA développe l'offre de services aux entreprises et à leurs salariés sur l'ensemble du champ de la protection sociale : obligations sociales, accès aux droits, santé et sécurité au travail...

Les ressortissants peuvent également compter sur elle dans des moments clé de leur vie professionnelle : leur installation, la transmission de leur activité ou pour faire face aux périodes plus difficiles avec des aides financières spécifiques.

Les services proposés sont multiples et permettent de répondre à de nombreux besoins individuels et collectifs.

Mais cette offre n'est pas assez connue. La Présidente en appelle donc aux délégués pour la promouvoir autour d'eux afin que chacun puisse en bénéficier.

A l'issue de ce bilan, elle tient à saluer plus particulièrement les deux directrices générales :

Anne-Laure TORRESIN, ancienne Directrice générale de la MSA Alpes-Vaucluse et aujourd'hui Directrice générale de la Caisse centrale de MSA, à qui elle est fière de pouvoir présenter aujourd'hui les progrès accomplis dans le cadre de ce nouveau mandat.

Elle se tourne ensuite vers Corinne GARREAU, Directrice générale depuis 2019, cheffe d'orchestre des actions portées par la MSA tout au long de ce mandat.

Mme SALIGNON le fait avec d'autant plus d'émotion qu'il s'agit de la dernière Assemblée générale lors de laquelle elle pourra la remercier et la féliciter pour son engagement au service de la caisse et de ses adhérents.

Enfin, elle tient à remercier Jean-Michel MAZET, Premier Vice-Président, pour leur collaboration efficace et basée sur la confiance, au service de l'institution.

La deuxième partie de cette Assemblée générale porte sur le thème de la prévention, un sujet de santé publique dont s'empare la MSA depuis de nombreuses années.

Cette seconde partie est animée par Madame ALLEMAND, journaliste, qui connaît bien le monde agricole puisqu'elle est elle-même gérante d'un domaine viticole familial dans les Alpes du Sud.

Les différents intervenants vont tour à tour illustrer l'offre de prévention de la MSA à travers quatre exemples d'actions menées en 2023.

VIII – THEMATIQUE : LA PREVENTION

Mme ALLEMAND indique que quatre thèmes présenteront l'offre de prévention de la MSA pour ses ressortissants et les habitants du monde rural, tout au long de leur vie personnelle ou professionnelle.

➤ De bonnes habitudes dès l'enfance – Action alimentation dans les écoles

[Sophie LAMBERT, administratrice 2^{ème} collège 04, MSA Alpes Vaucluse](#)

Mme LAMBERT, présente l'action "alimentation" menée dans le cadre de l'opération nationale de la semaine de l'alimentation.

L'idée est de mettre en avant le rôle des délégués par une action ancrée sur le terrain.

Les délégués ont un rôle de lien essentiel en étant des témoins forces de proposition en faisant remonter des problématiques et en faisant connaître ou reconnaître la MSA.

La MSA est très active sur le thème de l'alimentation depuis une dizaine d'années avec les paniers solidaires ou de la cueillette solidaire.

Avec cette action alimentation, les agriculteurs sont venus dans les écoles et l'école est allée dans les champs et les exploitations. L'intérêt est de faire découvrir aux enfants les métiers de l'agriculture, leur territoire, et leur environnement.

Les acteurs de cette action ont été nombreux : les agriculteurs, les enfants, les salariés de la MSA qui ont coordonné les opérations, les diététiciennes qui, à l'aide de "l'arbre des saisons", ont présenté de manière ludique le thème de l'alimentation et des saisons, et bien sur les équipes pédagogiques et les enseignants.

Mme ALLEMAND précise que l'arbre des saisons peut être réservé par des structures extérieures si elles sont intéressées pour le présenter sur le territoire.

Samantha DUREUX, professeur d'école classe de CM1 à Manosque

Mme DUREUX explique que cette action de la MSA a été liée à une action déjà menée, « l'école comestible », qui apprend aux enfants à préparer leurs repas et à cuisiner. L'action de la MSA a permis de monter aux enfants d'où viennent les aliments qu'ils utilisent pour cuisiner.

Les élèves ont fait la visite d'une exploitation et, avec l'aide de l'arbre des saisons, ont appris comment et à quelle saison les fruits et légumes poussent localement.

Les enfants sensibilisent ensuite leurs parents, ces actions sont vraiment très importantes dès le CP pour expliquer l'importance de l'alimentation pour la santé.

L'école de Mme DUREUX fait partie du réseau « école prioritaire », les familles ne peuvent pas toujours avoir accès à une alimentation diversifiée et cela permet aussi de faire découvrir aux enfants des produits locaux de qualité.

Florence SAUVAGE, diététicienne

Pour Mme SAUVAGE la prévention est le cœur de son travail, et doit être faite dès le plus jeune âge pour être efficace.

Il faut expliquer au plus grand nombre que, quels que soit les revenus, il est possible de bien manger pour rester en bonne santé et cela passe toujours par les fruits et légumes, que l'on peut trouver à tous les prix notamment si on se rapproche du producteur.

Selon Mme LAMBERT, la première réussite de cette action se sont les yeux des enfants qui vont goûter et découvrir les produits, leur environnement : les fruits et légumes ne poussent pas au supermarché.

La seconde réussite, consiste à l'implication des délégués fiers de représenter la MSA, d'être actifs et de trouver du sens. L'objectif maintenant est d'augmenter encore le nombre de délégués participant sur les territoires.

Mme ALLEMAND propose ensuite la projection du film « action alimentation » tourné dans les Hautes-Alpes.

Pour conclure, Mme LAMBERT exprime le bénéfice d'être sur le terrain et d'incarner ces valeurs auprès des enfants. C'est la force de la MSA de rassembler les gens, elle invite donc les délégués à participer aux prochaines actions.

➤ **Les bons réflexes pour sa future vie professionnelle - les Rencontres Prévention Jeunes (RPJ)**

Mme ALLEMAND précise que les RPJ concernent les 3 caisses du territoire PACA-Corse.

[Philippe LACROIX, administrateur 2^{ème} collège 84, MSA Alpes Vaucluse](#)

M. LACROIX explique que la dix-septième édition des Rencontres Prévention Jeunes (RPJ), s'est déroulée à l'Isle sur la Sorgue dans le Vaucluse.

Dix établissements ont participé à ce concours qui permet de sensibiliser les jeunes à la prévention des accidents du travail et à la santé notamment au travers de la prévention des addictions (par exemple avec le cannabis).

22 films ont été réalisés et présentés, et plusieurs d'entre eux ont abordé le sujet des risques psycho-sociaux (RPS), sujet dont on parle beaucoup et qui touche toutes les générations.

Ces rencontres sont un vrai succès, qui augmente chaque année grâce à l'action des services prévention des risques professionnels (PRP) des caisses de MSA du territoire.

Mme ALLEMAND donne ensuite la parole à Laetitia DUMAS.

[Laetitia DUMAS, Responsable du service PRP, MSA Alpes Vaucluse](#)

Mme DUMAS précise que cette action s'inscrit dans la convention « enseignement jeune » signée avec la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt) et la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités). Elle précise que la région PACA est très engagée dans la prévention auprès des jeunes depuis de nombreuses années.

M. MAZET a parlé précédemment de la création de la sécurité sociale en 1945. En 1946, il y a la définition de la santé par l'OMS qui englobe le bien être, la santé physique **et** mentale **et** sociale.

La MSA essaie d'acculturer les jeunes le plus tôt possible car ce sont les salariés et exploitants de demain. Les RPJ sont une des actions phare, mais la MSA a également des actions vis à vis des directions et des maîtres d'apprentissage qui encadrent ces jeunes dans la montée en compétence au sein des exploitations.

[Emmanuelle CARRILLO, enseignante CAP SAPVER \(service à la personne et vente en milieu rural\) du lycée les chênes à Carpentras](#)

Mme CARRILLO est responsable d'une classe qui a réalisé l'un des 22 films et ses élèves sont présents dans la salle (Le lycée les chênes à Carpentras est agricole et privé). Elle explique que cette classe est en expérimentation pédagogique sur le thème du service à la personne et la vente en espace rural (CAP SAPVER).

Cette classe existe depuis un an, composée de 10 jeunes qui ont une reconnaissance handicap et qui auront plus tard sur leur lieu de travail une RQTH (reconnaissance en qualité de travailleur handicapé).

Cette démarche a permis la valorisation des élèves qui au collège étaient en inclusion et pour qui le parcours s'arrête en 3^{ème}.

Le lycée recherche actuellement des fonds pour pérenniser le projet.

Ce film a permis de redonner aux jeunes de l'assurance et de la confiance en eux.

Ils ont également progressé sur la notion de risque, travaillé sur les problèmes relationnels au travail et ont compris que prendre soin de sa santé au travail était quelque chose de très important.

Un extrait du film est ensuite visionné et les jeunes présents dans la salle sont chaudement félicités.

M. LACROIX souligne avoir été très ému du travail réalisé au travers des 22 films, il remercie les services prévention et les travailleurs sociaux.

Mme CARRILLO témoigne de sa fierté pour ses élèves et les remercie.

Mme ALLEMAND précise que les films peuvent être visionnés en ligne.

➤ **Prévenir la maladie : Exposition Sein'Art : sensibiliser au dépistage du cancer du sein**

[Nathalie MICHEL, administratrice UDAF 84, MSA Alpes Vaucluse](#)

Pour Mme MICHEL, la MSA rapproche les personnes et cela a été le cas notamment à travers de l'exposition Sein'Art qui a permis de parler du dépistage du cancer du sein.

L'exposition a en effet permis d'évoquer de cette maladie et de rompre l'isolement que peuvent ressentir parfois les malades et notamment les femmes atteintes d'un cancer du sein.

[Christelle PIRES, Expert Action Sanitaire et Social, MSA Alpes Vaucluse](#)

En lien avec Octobre Rose, et avec le soutien de Mme la maire d'Uchaux et de ses équipes l'idée est née de faire une exposition de photos autour du thème du cancer du sein plus moderne et positive.

Le centre de dépistage du cancer du sein et la région PACA se sont associés à ce projet porté par la MSA.

Une vraie dynamique s'est mise en place autour de ce projet : des modèles n'ont pas hésité à retirer le haut pour la bonne cause, des toiles ont été réalisées par un artiste qui a fait de la peinture sur les corps des administrés de la commune d'Uchaux.

Le body painting a permis de donner une image plus moderne et artistique et ensuite un photographe ancien agriculteur en reconversion a réalisé les belles photos qui sont exposées dans le hall d'entrée du bâtiment.

[Christine LANTHELME, Maire d'Uchaux 84](#)

Mme la maire explique que cela a été très facile de rassembler les administrées autour de ce projet car une première édition avait déjà été réalisée.

Cela a été un vrai travail d'équipe : une journée d'animations avec des événements sportifs a pu être organisée à Uchaux autour de l'exposition Sein'Art.

C'était un très beau projet et elle remercie la MSA de son invitation à témoigner, grâce à cette exposition, de la nécessité du dépistage.

Mme ALLEMAND précise que, sur réservation, l'exposition peut se déplacer et être présentée sur différents sites.

Sous l'impulsion de Mme MICHEL, la salle se lève pour applaudir les modèles qui ont osé enlever le haut.

➤ **Prévenir le mal-être**

Mme ALLEMAND souligne l'importance de ce sujet du mal-être au sein du monde agricole et propose tout d'abord de visionner un film sur ce thème.

[Jean-Michel MAZET, 1er Vice-Président 05, MSA Alpes Vaucluse](#)

M. MAZET explique que le contexte du mal-être en agriculture concerne les agriculteurs mais également les salariés agricoles.

Une forte volonté politique a permis de mettre en place dans chaque département des comités spécifiques pour coordonner les actions.

A la demande de l'Etat, dans les 3 départements, des comités politiques, sont pilotés par la MSA Alpes Vaucluse ainsi que des comités techniques qui permettent de travailler dans le détail sur les problématiques rencontrées.

Mme ALLEMAND souligne la confiance de l'Etat, vis-à-vis de la MSA.

M. MAZET explique tout d'abord que les dispositifs d'accompagnement existaient déjà mais que les actions mises en œuvre par chaque structure sur ce sujet n'étaient pas nécessairement connues par chacune.

Deuxièmement la difficulté majeure consistait à détecter les situations de mal-être. Comment va-t-on à la rencontre des gens ? Comment avoir de l'empathie ? Comment mieux signaler ces situations ?

La solution a été la création du réseau des sentinelles.

[Stefan KACZA, référent "Mal-être" MSA Alpes Vaucluse](#)

M. KACZA tient d'abord à rassurer l'assemblée, il y a aussi du bien-être dans le monde agricole.

Le plan "prévention du mal-être" permet d'identifier le plus précocement possible les signes de difficulté et facilite la prise en charge en aidant les personnes à trouver de la ressource pour passer un épisode parfois compliqué.

La détection passe principalement par le déploiement du réseau Sentinelles, composé de personnes de tous horizons formées grâce à plusieurs sessions, plusieurs fois par an sur les 3 départements.

Les Sentinelles sont à l'écoute du terrain pour recueillir la parole, détecter des signaux faibles chez des personnes qui ne vont pas nécessairement clairement exprimer leurs difficultés.

Avec l'accord de ces personnes et grâce à une plateforme de signalement, la sentinelle va les orienter vers les travailleurs sociaux pour un diagnostic social et permettre une prise en charge en fonction des besoins identifiés.

Cette prise en charge peut se faire via différents leviers : l'aide au répit avec le remplacement sur l'exploitation, l'aide au départ en vacances, des consultations chez des psychologues... Il existe aussi un dispositif de prévention : ESOPT « Et si on parlait travail » qui œuvre autour de l'organisation dans l'exploitation.

A travers, ce dispositif mal-être, il y a surtout un effort d'interconnaissance entre les institutions pour faciliter le maillage car différents acteurs peuvent être amenés à intervenir.

5 acteurs sont présents au sein des comités techniques :

- les directions départementales du travail,
- les directions de l'économie et du travail des solidarités et de la protection des populations,
- l'agence régionale de santé,
- les chambres d'agriculture,
- la MSA.

La première année, ce comité technique a permis de réaliser un diagnostic partagé sur chaque département avec des annuaires thématiques à destination de tout public avec l'essentiel des coordonnées des différents services.

La prochaine étape va consister à animer le réseau des Sentinelles.

Actuellement, une pièce de théâtre « Droit dans mes bottes », suivie de débats avec le public, fait l'objet d'une tournée dans le Vaucluse. Stefan KACZA invite l'assemblée à s'inscrire pour les prochaines représentations.

Mme ALLEMAND souligne l'importance du collectif dans cette démarche et passe la parole à M. BRUN de la DDT 84.

[M. Jean-Michel BRUN, chef de service Economie agricole à la DDT 84](#)

M. BRUN représente la Direction Départementale du Travail (DDT 84) et M. le préfet de Vaucluse, qu'il excuse pour son absence.

Depuis 2 ans, le gouvernement a pris en charge, ce sujet important de la prévention du mal-être chez les agriculteurs et M. le préfet a confié à la MSA Alpes Vaucluse le pilotage des actions.

La DDT participe aux comités techniques et réuni chaque année un comité plénier rassemblant toutes les structures professionnelles, l'objectif est de mettre en place un plan d'actions.

Les outils existent dans les administrations mais ils ne sont pas toujours bien connus : diagnostic de l'exploitation, des aides de crise comme l'accompagnement financier par rapport à la viticulture, un fonds d'urgence pour l'agriculture biologique...

L'enjeu n'est pas de créer de nouveaux outils mais de référencer l'existant afin que les sentinelles lorsqu'elles détectent une personne en difficulté puissent avoir des informations à leur communiquer sur « qui fait quoi » ?

Tout le monde est concerné car les services des institutions sont tous en contact avec des agriculteurs d'où l'intérêt de la formation sentinelle également pour les agents, elles sont gratuites pour les techniciens qui souhaitent y participer.

Mme ALLEMAND donne ensuite la parole à Mme Florence DELPRAT pour expliquer en quoi consiste le rôle d'une sentinelle sur le terrain.

[Mme Florence DELPRAT « sentinelle » déléguée 05, MSA Alpes Vaucluse](#)

Mme DELPRAT a suivi la formation sentinelle il y a un an. Pour elle la proximité sur le terrain et la confiance sont primordiales.

Lors de simples discussions, on peut s'apercevoir que les gens ne vont pas très bien, et le rôle de la sentinelle consiste à oser leur dire qu'ils ne sont pas seuls, qu'ils peuvent avoir un accompagnement et être aidés.

Pour bénéficier de cet accompagnement, avec l'accord de la personne, la sentinelle va faire un signalement sur la plateforme.

En 2023, elle a signalé 8 situations plus ou moins dramatiques dans le département des Hautes-Alpes. Elle donne quelques exemples.

Elle témoigne que le dispositif fonctionne car les personnes ont été rappelées dans les deux jours suivants le signalement avec des propositions concrètes d'aides. C'est une vraie mission de solidarité.

M. MAZET rappelle que ce dispositif s'adresse à l'ensemble des ressortissants agricoles ainsi que le numéro d'Agri'Ecoute qui est disponible 24h/24h et 7 jours/7 jours. Plus de 3 000 appels nationaux sur cette plateforme.

Mme ALLEMAND remercie tous les participants pour leurs précieux témoignages et présentations qui illustrent parfaitement les différentes actions menées par la caisse la MSA Alpes Vaucluse.

VIII – INTERVENTION D'ANNE-LAURE TORRESIN, DIRECTRICE GENERALE, CCMSA

Mme TORRESIN remercie Marie-Claude SALIGNON, Jean-Michel MAZET et Corinne GARREAU qui lui ont fait le plaisir de l'inviter à cette Assemblée générale.

Elle précise qu'elle a pris ses fonctions de Directrice générale de la CCMSA depuis peu, il y a seulement 15 jours et qu'elle a un grand plaisir à revenir dans cette caisse dans laquelle elle a passé de très belles années avec les administrateurs, les élus et les salariés. C'est pour elle un moment d'émotion.

Elle félicite les élus, administrateurs et délégués, les salariés et l'équipe de direction pour leurs actions au service des adhérents et la continuité de service assurée dans un contexte difficile, voire très difficile pour certaines caisses particulièrement malmenées depuis les mouvements agricoles.

Elle a trouvé les tables rondes très intéressantes et les exemples présentés sont extrêmement révélateurs du savoir-faire MSA, de cette capacité d'aller au plus près des besoins des territoires et des adhérents en montant des actions à géométrie variable qui trouvent leur public. Cela a vraiment du sens.

La MSA est une composante essentielle du projet agricole français, le seul régime qui puisse répondre aux attentes et aux besoins des adhérents dans un contexte inédit de transformation de l'agriculture et ce, grâce à sa double identité d'organisme de protection sociale, à son guichet unique et ses élus présents sur tout le territoire. Un modèle unique, envié, qui doit plus que jamais être préservé, renforcé et valorisé. Un modèle qui vaut la peine qu'on le défende et qu'on le fasse rayonner.

Pour Mme TORRESIN, l'unité dans la période à venir sera le meilleur atout et la plus grande force du réseau. Elle réaffirme l'engagement de la caisse centrale pour défendre les moyens et permettre aux caisses et aux élus, de conduire leurs actions sur les territoires.

Défis économiques, démographiques et agroécologiques, l'agriculture fait face à une accumulation de difficultés et d'enjeux. Les mouvements de ce début d'année ont porté sur le

devant de la scène l'ampleur de ces difficultés et du désarroi d'un certain nombre d'agriculteurs, même si ce mouvement cache en réalité une grande disparité de situations qui varient selon le type d'activité, l'emplacement géographique, l'exposition à la concurrence, aux aléas économiques et climatiques.

Dans ce contexte, il paraît essentiel de rappeler le rôle de la MSA. Le monde agricole a des spécificités sectorielles fortes qui ont justifié l'existence d'un régime spécifique : risques professionnels accrus, rythme de travail atypique, grande disparité des revenus, isolement géographique ... A ces spécificités s'ajoutent aujourd'hui les défis à relever.

La MSA doit confirmer son rôle d'acteur majeur du monde agricole en capacité de répondre efficacement aux besoins de ses adhérents.

Elle rappelle les actions fortes menées par le régime ces derniers temps, qui, malgré les contraintes qui pèsent sur les budgets et les effectifs, a toujours été au rendez-vous de la mise en œuvre des politiques publiques :

- la revalorisation des petites retraites des exploitants et de leurs conjoints avec les lois Chassaigne 1 et 2 mais également à la prise en charge des cotisations (presque 400 millions au total ces trois dernières années en raison de crises majeures) ;
- Le déploiement du titre emploi simplifié agricole (TESA Simplifié), outil de gestion particulièrement adapté à la déclaration et à la gestion des emplois saisonniers en agriculture de très courte durée ;
- l'amélioration constante des services en ligne qui simplifient les démarches autant des entreprises (avec par exemple, la possibilité récente de déposer leurs documents en ligne) que celles des salariés qui disposent d'un espace privé sur le site de leur caisse ou d'une application pour faire les demandes de prise en charge, le suivi des remboursements et accéder aux attestations ;
- les nouveaux bilans préventions aux âgés clés de la vie qui vont concerner un million d'assurés.

La force de la MSA, se trouve dans la qualité et la diversité de toutes les actions menées au plus près des adhérents depuis la mission socle de protection sociale jusqu'à l'offre de services en passant par l'action sanitaire et sociale : développement et animation du réseau Sentinelles, financement de l'aide au répit, prise en charge des cotisations, mise en place en cas de crises de cellule dédiées en caisse, accompagnement des changements de pratiques par les conseillers en prévention...

Un travail de pédagogie semble nécessaire pour mieux faire savoir ce qu'est la MSA : une institution qui est bien plus qu'un simple relai des pouvoirs publics, qui reste une organisation professionnelle agricole, profondément ancrée dans la grande famille agricole et au service de ses adhérents, qu'ils soient exploitants, employeurs ou salariés.

Elle évoque les saisonniers, concernés par la pérennisation annoncée du dispositif d'exonération des cotisations TO-DE suite aux mouvements agricoles, pour lesquels la MSA souhaite développer des actions et partenariats visant à améliorer leurs conditions d'accueil et de travail : accès aux droits sociaux, logement et santé sécurité au travail.

Parce que l'agriculture fait face à de nombreux enjeux, la MSA doit résolument s'engager et s'adapter aux mutations du monde agricole et aux besoins des populations rurales.

A cet égard, la négociation de la future COG se prépare en lien avec le plan stratégique 2030, dont Mme TORRESIN livre les grandes lignes :

- Soutenir les transformations de l'agriculture en développant l'accompagnement des transitions et des impacts sur l'activité des exploitations.
- Proposer une offre de protection sociale simple, globale et adaptée ; notamment les moyens à obtenir pour avoir une relation de service et des systèmes d'information toujours plus performants.

- Accompagner les territoires ruraux et contribuer à leur attractivité grâce, notamment, au soutien des initiatives locales et au développement des France services (81 France Services à date pilotées par la MSA).
- Mobiliser les ressources dans une approche mutualiste qui garantit un engagement au service de tous, sans discrimination, et une proximité avec le monde agricole et les autres organisations professionnelles.
- Renforcer la Responsabilité Sociétale et Environnementale, parce que l'agriculture est au cœur des enjeux de « santé globale » qui relie santé humaine, animale et environnementale.
- Contribuer encore davantage à l'élaboration des politiques publiques en poursuivant une stratégie d'influence volontariste, pour continuer à défendre les intérêts des adhérents, salariés, non-salariés et employeurs. Son impact dépend des liens tissés au niveau national et de ceux que les élus MSA tissent sur le territoire auprès des partenaires.

Le « Guichet unique » et le « mutualisme », sont les deux piliers de la MSA, qu'il faut faire vivre. L'ensemble des actions menées au quotidien contribuent à renforcer la puissance de cette belle institution.

Le contexte actuel pousse à améliorer encore les services rendus aux adhérents, l'accompagnement déployé, la présence à leurs côtés.

Mme TORESSIN sait pouvoir compter sur cette assemblée, tout comme cette assemblée peut compter sur son investissement, ainsi que celui de la Caisse centrale pour qu'ensemble, soit renforcée l'attractivité du régime et poursuivit l'action au service des adhérents, conditions essentielles pour la réussite des élections 2025.

Les élections MSA à venir sont fondamentales, il faut qu'elles soient une réussite, avec de nombreux candidats, votes et participations. Cela démontrera l'attachement des adhérents au régime et cela positionnera de manière solide et durable la MSA dans le paysage agricole.

X – ECHANGES AVEC LA SALLE

Pour conclure cette Assemblée générale, Mme ALLEMAND propose de pouvoir échanger librement.

André BARNOIN, 2^{ème} collège 84, MSA Alpes Vaucluse

M. BARNOIN témoigne de ses années d'administrateur de la MSA Alpes-Vaucluse lorsque Mme TORRESIN en était la Directrice générale. Il a apprécié sa gouvernance, mélange d'écoute bienveillante et de fermeté dans les convictions.

Il remarque que son arrivée à la CCMSA ne coïncide pas avec le meilleur climat possible pour le monde agricole. Les enjeux sont primordiaux et MSA a plus que jamais un rôle essentiel à y jouer.

Permettre aux exploitants de pouvoir vivre dignement de leur activité, sans avoir le sentiment qu'une réglementation et un formalisme excessif les enferment dans un carcan loin de leur préoccupations essentielles, sera un défi à relever.

Dans cette recherche de solutions aux bénéfices partagés, M. BARNOIN souhaite que Mme TORRESIN, malgré les exigences de la COG, porte l'attention indispensable à la protection et au maintien des équipes de la MSA dont le dévouement, le savoir-faire et l'engagement, méritent aussi d'être défendus et préservés.

[Eric ROUX, délégué 1^{er} collège 84, MSA Alpes Vaucluse](#)

M. ROUX prend la parole pour évoquer sa situation personnelle et les difficultés financières rencontrées. Il regrette que, du fait de sa structure juridique « EIRL », il ne puisse pas percevoir le RSA. Un conseiller MSA prendra contact avec lui.

[Sévérine PEYRON, représentante du personnel, MSA Alpes Vaucluse](#)

Dans le projet de loi d'orientation agricole présenté en conseil des ministres le 3 avril dernier, il est mentionné un projet de création d'un guichet unique type France Services agricole pour faciliter, entre autres, l'installation et la transmission.

Mme PEYRON demande des informations et fait part de la possibilité de confusion et de perte de légitimité des France Services portés par les caisses de MSA.

Mme TORRESIN répond que des travaux sont en cours avec le ministère et l'ensemble des acteurs pour bâtir ce nouveau dispositif dont l'objectif est de simplifier les démarches et d'accompagner dans le parcours installation-cessation.

La dénomination pose en effet question et peut créer de la confusion avec France Services. Si le nom n'évolue pas, il sera nécessaire de bien expliquer le rôle de chacun.

La Présidente précise qu'un courrier de la CCMSA a été adressé au ministère de l'agriculture concernant la problématique de la dénomination de cette nouvelle instance.

Mme TORRESIN souligne que, dans ce dispositif, la MSA devra jouer complètement son rôle d'organisme social avec un accompagnement au moment de l'installation et de la cessation, en faisant connaître dans ces différents temps du parcours ce qu'elle apporte.

Il est important d'être présent dans les groupes de travail nationaux et locaux pour faire connaître tous les dispositifs de la MSA et les services proposés en amont même de l'installation.

La MSA participe aux stages "21 heures". Il faut y valoriser les actions conduites et trouver pleinement sa place dans ce dispositif piloté par les chambres d'agriculture.

[Bernard VERNET, délégué 1^{er} collège 04, MSA Alpes Vaucluse](#)

M. VERNET souhaite des informations concernant les retraites et la prise en compte des 25 meilleures années, ce qui revêt un enjeu d'équité entre les régimes sociaux.

Mme TORRESIN rappelle que cette revendication est portée depuis longtemps par le monde agricole. Le principe des 25 meilleures années a été adopté l'année dernière à travers la loi DIV à l'unanimité des parlementaires. Un rapport a été réalisé par les corps d'inspection pour déterminer, au-delà de ce principe, les modalités de mise en œuvre. Il en est sorti plusieurs scénarii dont aucun ne pouvait garantir réellement ce qu'on attendait, c'est-à-dire une amélioration sensible des niveaux de retraite sans générer des situations avec perte de revenus.

La MSA attend la décision du scénario retenu pour une mise en œuvre en 2026, tenant compte du système actuel de points et de son évolution. La cible est pleinement partagée, la prise en compte des 25 meilleures années, mais le chemin pour y arriver reste à définir.

[Jean-Paul COMTE, Vice-Président 1^{er} collège 04, MSA Alpes Vaucluse](#)

M. COMTE apporte son témoignage sur les France Services qui, dans sa commune de MALLEMOISON, tiennent une permanence une demi-journée par semaine.

Du fait, de la complexité des démarches de plus en plus dématérialisées, cette permanence est très appréciée des administrés. Les France Services renforcent l'image positive de la MSA vis-à-vis du public, au-delà des agriculteurs.

Ces permanences France Services devraient être multipliées.

[Florent ARMAND, administrateur, 1er collège 05, MSA Alpes Vaucluse](#)

Il y a quelques semaines, les agriculteurs se sont mobilisés, ont manifesté, les hommes politiques se sont déplacés dans les fermes et se sont engagés.

M. ARMAND souhaite évoquer la notion de souveraineté alimentaire présente dans la loi d'orientation agricole, d'avril dernier, qui indique qu'il faut assurer l'alimentation du pays avec des produits de l'intérieur de l'Europe ou de l'étranger via des accords internationaux. Selon lui, ce n'est pas la définition des agriculteurs, ni des Français de la souveraineté alimentaire.

Pour M. MAZET, la réponse est individuelle car derrière l'idée de souveraineté alimentaire, il y a une notion de planète, d'environnement, de territoire. C'est une aberration de manger des fruits et légumes qui ne sont pas de saison ou qui ont traversé le monde. C'est la logique des actions menées par la MSA autour de l'alimentation et de la promotion des produits locaux. Manger sainement, c'est manger local. ; c'est aider les consommateurs à faire les bons choix.

[Martial RABASA, délégué 2^{ème} collège 84, MSA Alpes Vaucluse et Président de la Commission Paritaire Santé Sécurité et Condition de Travail du Vaucluse](#)

M. RABASA tient à remercier Mme SALIGNON et Mme GARREAU de lui avoir permis de tenir un stand lors de cette Assemblée générale.

Mme ALLEMAND invite en effet tous les participants à visiter les stands situés à l'entrée du bâtiment.

XI – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Présidente remercie à nouveau l'ensemble des intervenants ainsi que Laetitia ALLEMAND pour l'animation de la seconde partie d'Assemblée générale sur la thématique de la prévention en santé. Les interventions et témoignages de chacun ont été enrichissants et laissent entrevoir de belles initiatives pour la suite.

Elle remercie également Jean-Michel MAZET, Corinne GARREAU et Anne-Laure TORRESIN pour leur intervention respective, et tous les participants pour la qualité des échanges et de l'écoute.

Les ambitions sont fortes et elles ont toutes pour vocation d'améliorer les services rendus aux adhérents. La dynamisation de la vie mutualiste en est un levier, c'est pourquoi elle attend des élus de pouvoir les retrouver régulièrement sur le terrain, avec une mobilisation et un engagement croissant.

La MSA est là pour les appuyer dans les projets qui leurs tiennent à cœur et ils ne doivent pas hésiter à être force de proposition et à impulser de nouvelles idées.

Elle termine cette allocution en donnant rendez-vous à la prochaine Assemblée générale, qui aura pour mission de nommer les futurs administrateurs de la caisse à la suite des élections des délégués qui se dérouleront en mai 2025.

La Présidente clôt l'Assemblée Générale à 12h30.

La Secrétaire,



Corinne GARREAU

La Présidente,



Marie-Claude SALIGNON